



AGRESSION A LA MAISON D'ARRÊT

Une fois de plus, ce vendredi fut marqué par une agression envers des personnels de notre établissement.

Lors du contrôle d'effectif du matin, un détenu du deuxième étage demanda à se rendre à la boîte aux lettres afin d'y déposer son bon de cantine. L'élève surveillant affecté sur cette aile lui répondit de patienter, le temps d'achever sa tâche en cours. Mais l'impatience de l'individu déboucha sur des insultes envers le jeune professionnel ainsi que sur divers tapages. Lorsque ce dernier (pas rancunier !) retourna le voir pour lui permettre d'y accéder, le condamné refusa en lui répondant de manière agressive.

10 heures, mouvement promenade. Notre collègue profite de cette ouverture de porte afin de signaler à l'individu qu'il fera l'objet d'un compte-rendu d'incident pour les méfaits survenus préalablement. Furieux, l'énergumène bondit alors de son lit, avec une hostilité toujours croissante et devenant physiquement menaçant. Heureusement, les collègues présents le repoussèrent en cellule et l'enfermèrent en attendant l'intervention du gradé de secteur, qui arriva peu après dans un climat sous tension dû à des tambourinages et des hurlements. Mais le captif n'en démordait pas et attendait le gradé avec une poêle dans une main et une casserole dans l'autre - contenant de l'huile bouillante. Par bonheur, les agents purent refermer la porte suffisamment vite, ce qui permit indiscutablement d'éviter le pire.

Un tel comportement ne pouvant être admis, les précautions nécessaires furent prises (électricité et eau coupées) afin que les personnels de l'Equipe Locale de Sécurité puissent intervenir - ce qui ne se fit pas sans mal, hélas. En effet, au vu de son comportement offensif, un de nos homologues tenta de le ceinturer, mais le possédé parvint à se dégager suffisamment pour lui enlever son casque et lui porter de violents coups de poing à la tête, ainsi qu'au nez d'un autre agent. La technicité et le courage des membres de cette équipe permirent toutefois de mener à bien l'opération, qui se solda par un (légitime) placement au Quartier Disciplinaire.

Bilan : deux agents blessés et marqués (physiquement mais aussi psychologiquement), qui furent vus dans un premier temps par un médecin de l'Unité Sanitaire, puis accompagnés au C.H.U. - comme le veut le protocole de prise en charge d'agents blessés. À l'heure où nous rédigeons, les I.T.T. de chacun ne sont pas encore connus.

La CGT Pénitentiaire apporte tout son soutien aux collègues touchés par cette agression et leur souhaite un prompt rétablissement, et félicite l'ensemble des agents pour leur professionnalisme.

Par ailleurs, **la CGT Pénitentiaire** demande à ce qu'une expertise psychiatrique soit menée sur ce détenu, ainsi que des examens sanguins ; en effet, ce n'est pas la première fois que l'intéressé est en proie à des crises de démence (par pure folie ou consécutivement à l'absorption de stupéfiants ?)

En outre, **la CGT Pénitentiaire** sera attentive aux sanctions (pénale et disciplinaire) qui seront prononcées à l'encontre de l'auteur de ces agressions, exigeant que celles-ci soient exemplaires.

Enfin, **la CGT Pénitentiaire** réclame le transfert de ce fauteur de trouble vers un établissement mieux adapté à son profil.

Le bureau local,
17 mars 2023